Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2002)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Autor: Zölch-Balmer

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418469

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Directrice: la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer
Suppléant: le conseiller d'Etat Mario Annoni

3.1 Les priorités de l'exercice

L'année 2002 s'est caractérisée par une stagnation de la croissance économique. Alors que l'ensemble de la Suisse a connu, selon les données de l'institut BAK, une croissance nulle du produit intérieur brut (PIB), le PIB du canton de Berne a légèrement augmenté de 0,3 pour cent (état au mois de mars 2003). Dans cette conjoncture, la situation sur le marché du travail s'est détériorée. En moyenne annuelle, le taux de chômage en Suisse a été de 2,8 pour cent, contre 1,9 pour cent dans le canton de Berne. L'évolution au cours de l'exercice 2002 a donc été plutôt négative. En décembre, les taux de chômage étaient de 3,6 pour cent (CH), et 2,7 pour cent (BE) respectivement.
Malgré la marge de manœuvre limitée dont elle dispose pour influencer ces indices économiques, la Direction de l'économie publique s'est néanmoins efforcée de promouvoir et de renforcer le canton de Berne en tant que site économique et cadre de vie. Le Conseil-exécutif s'est quant à lui aussi engagé à atteindre cet objectif en adoptant son programme de législature.
Sur le plan conceptuel, la Direction de l'économie publique a poursuivi la coordination des travaux sur la base des recommandations formulées dans le rapport du Conseil économique «Stratégies d'avenir pour le canton de Berne». Elle l'a fait dans le cadre des objectifs de «désendettement – renforcement de la croissance économique – développement durable» définis dans le programme de législature – en mettant l'accent sur le second. C'est donc fort de ces éléments que le Conseil-exécutif a décidé au début de l'année quelles étaient les recommandations du Conseil économique à suivre et qu'il a en outre attribué divers mandats supplémentaires. La Direction de l'économie publique assume la responsabilité de deux de ces mandats. Elle a premièrement élaboré des critères permettant d'évaluer les projets d'investissement selon une optique de croissance. Son second mandat a consisté à identifier les prescriptions et les procédures limitant le développement de l'économie, ainsi qu'à proposer leur modification ou abrogation, dans la mesure où elles ne servaient pas au maintien d'intérêts supérieurs. La Direction de l'économie publique a réalisé les travaux nécessaires, établi un rapport et proposé des mesures de mise en œuvre. Le Conseil-exécutif a pris une décision concernant les priorités en matière d'investissements. A l'avenir, les critères devront être appliqués dans le cadre d'une planification à moyen terme des Directions, qui reste encore partiellement à définir. A court terme, un examen des projets d'investissement à l'aide de ces critères doit être effectué par la Direction de l'économie publique, respectivement par la Direction des finances (pour ce qui est des investissements la concernant). Pour le projet «Prescriptions et procédures», un train de mesures a été élaboré sur la base d'un rapport d'experts et soumis aux Directions en procédure de corapport. Selon la planification, la décision du Conseil-exécutif interviendra vraisemblablement en mars 2003.
Parallèlement à ces travaux de base, la Direction de l'économie publique a aussi dû intervenir dans diverses crises. Il faut notamment évoquer les événements concernant Tornos SA et Swiss Dairy Food. A cette occasion, la Direction de l'économie publique a apporté un soutien actif – naturellement en coulisses – pour surmonter ces crises. Dans le cas de Tornos SA, elle a ainsi joué le rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et les banques. Pour Swiss Dairy Food, elle a coordonné les efforts de divers cantons romands, afin d'assurer une reprise des installations ainsi que le maintien des emplois. En réaction à l'affaire Tornos SA, la directrice de l'économie publique a en outre désigné un groupe de travail chargé d'analyser la situation dans le Jura bernois et de proposer des mesures.
La Direction de l'économie publique s'est également engagée en faveur de grandes manifestations sportives. Elle s'est attachée à la tenue des Jeux olympiques 2010 et du Championnat d'Europe de football 2008 (EURO 2008) dans le canton de Berne. Alors que le peuple rejetait le crédit du canton pour la réalisation des Jeux olympiques 2010 malgré l'avis positif du Grand Conseil, le parlement approuvait les projets de crédits relatifs à l'aménagement du stade de football de Wankdorf, qui constitue la condition préalable à l'organisation de l'EURO 2008.
C'est notamment au début de l'exercice 2002 que la Direction de l'économie publique s'est également employée à mener à une conclusion heureuse les projets de l'Expo alors sous sa responsabilité. Malgré quelques opinions critiques dans la presse, la Journée cantonale a été un succès. Le Terminal B, construit dans le cadre du projet B2 de «Présence Berne», a été un lieu de rencontre apprécié non seulement des visiteurs de l'Expo, mais aussi des habitants de Bienne. La «Heimatfabrik» sur l'arteplage de Morat a fasciné le public et a dans l'ensemble rencontré un écho favorable. Les idées relatives au projet touristique commun se sont révélées quelque peu trop ambitieuses. Il n'a ainsi pas été possible de motiver les diverses organisations touristiques actives dans la région des Trois-Lacs à collaborer de manière étroite et durable. Des éléments de base peuvent cependant être décelés; ils seront développés dans le cadre d'autres projets (par exemple le projet Helvéti-Cité – Ville-réseau du Pays des Trois-Lacs). Globalement, l'Expo.02 a été extraordinairement bien accueillie et ses organisateurs sont parvenus à enthousiasmer de nombreux visiteurs et visiteuses. L'Expo.02, un projet à la réussite duquel la collaboration dans le cadre de l'espace Mittelland a préalablement contribué, va entrer dans l'histoire de la Suisse comme événement historique, à l'instar des précédentes expositions nationales.

3.2 Rapports des offices

3.2.1 Secrétariat général

3.2.1.1 *Organisation/tâches*

Eu égard au projet NOG (nouvelle gestion publique), le Secrétariat général (SG) s'est doté d'une nouvelle structure organisationnelle au 1er janvier. Trois domaines d'activité (économie, agriculture-forêt-nature et ressources) ont été créés dans le cadre de cette réorganisation; ils traiteront en premier lieu les affaires à effets externes. A cela s'ajoutent les divisions à fonctions transversales (finances et personnel, informatique, service juridique). Ce mode d'organisation a pu faire ses preuves au cours de l'exercice.
Le SG a dirigé l'élaboration des décisions consécutives aux recommandations formulées dans le rapport du Conseil économique «Stratégies d'avenir pour le canton de Berne». Vers la fin de l'année, il a été fortement impliqué dans la mise au point interdirectionnelle des propositions soumises par la Direction de l'économie publique dans le cadre du mandat supplémentaire «examen des prescriptions et procédures».
L'introduction de NOG s'est poursuivie sous la direction opérationnelle du SG. Les retards survenus au niveau cantonal dans le cadre de ce projet ont donné une liberté d'action qui a été mise à profit par les offices et le Secrétariat général pour se consacrer à l'exa-

men stratégique des prestations publiques (ESPP). Le SG a assumé la responsabilité du projet non seulement pour son propre domaine, mais aussi pour l'ensemble de la Direction.
Le SG s'est à nouveau chargé des tâches de coordination nécessaires en matière de relations avec les partenaires sociaux. La Direction de l'économie publique leur reconnaît un rôle central et cette tendance s'est à nouveau confirmée au cours de l'exercice. A deux reprises et sous la direction du secrétaire général, il a été possible de s'entendre sur des solutions consensuelles au délicat problème de l'assouplissement des heures d'ouverture des magasins durant l'Expo.02 et la période de Noël. Les solutions trouvées ont ensuite fait leurs preuves dans la pratique.
Dans le cadre du projet K2, dont l'objet est de fusionner l'ODECO et l'OCIAMT, le secrétaire général a dirigé le comité responsable de l'ensemble du projet. Ce comité a élaboré les bases décisionnelles à l'aide d'un spécialiste externe à l'administration. Suite à l'approbation par le Grand Conseil du regroupement des deux offices lors de la discussion du rapport ESPP, la fusion deviendra effective le 1er mai 2003.
Dans le domaine de l'agriculture, la pression en faveur d'une amélioration structurelle s'est à nouveau accentuée, essentiellement en raison de la crise du marché du lait. Cette crise a atteint son apogée avec le sursis concordataire accordé à l'entreprise Swiss Dairy Food SA, d'une part, ainsi qu'avec l'annonce par Emmi SA de ne pas prolonger les contrats de prise en charge du lait de 45 fromageries, d'autre part. Le canton a dû en conséquence prendre des mesures afin d'éviter que le lait ne soit jeté, ce qui aurait provoqué l'effondrement total du marché. Dans ce contexte, des aides transitoires ont été octroyées, en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons de FR, NE et VD, ainsi qu'avec la LOBAG. Une contribution substantielle a ainsi pu être fournie pour la reprise des installations de production de SDF par de nouvelles instances responsables. Dans le même temps, la transformation du lait – y compris de celui qui ne pouvait plus être destiné à la fabrication de fromages – a également été assurée. La responsabilité de ces travaux a incombé au secrétaire général adjoint responsable de la prise en charge de l'Office de l'agriculture.
Le canton de Berne est créancier de Swiss Dairy Food SA. Suite à l'appel aux créanciers, il a annoncé ses créances auprès du commissaire dans les délais impartis. Les prétentions encore pendantes du canton s'élèvent à un total de 634 168,85 francs, intérêts moratoires de 1722,10 en sus. Les créances englobent la contribution aux frais du Service cantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) à hauteur de 220 106.40 francs, et surtout des émoluments et des impôts non réglés.
Le Secrétariat général a aussi apporté son soutien dans le domaine de la législation. Le Service juridique a soutenu l'OCIAMT lors de l'élaboration de la loi sur le marché du travail (LMT). Le secrétaire général a quant à lui dirigé le groupe de travail extraparlementaire chargé de l'élaboration de la législation sur le renforcement de la place économique.
Outre le fait que le délégué à l'exposition affecté au Secrétariat général ait été particulièrement sollicité au cours de l'exercice 2002 – année de mise en œuvre de l'Expo.02 – le Secrétariat général a aussi été responsable des projets de «Journée cantonale» ainsi que du projet «Heimatfabrik» porté par les cantons de l'Espace Mittelland.
L'Espace Mittelland a aussi mis le Secrétariat général à contribution. Ce dernier a pris en main les travaux de mise au point du plan de mesures dans le domaine économique. La décision relative au plan de mesures doit être prise par la délégation gouvernementale au cours du premier semestre de l'année 2003.

3.2.1.2 *Service juridique*

Le Service juridique (SJ) a traité 71 recours (nouveaux: 82) au cours de l'exercice. Le Tribunal administratif en a rejeté trois contre des décisions de la Direction de l'économie publique et n'est pas entré en matière pour un autre. La Commission de recours du DFE en a admis un, deux partiellement et en a rejeté trois. Le SJ s'est en outre occupé de travaux législatifs, notamment dans les domaines de la chasse et de la protection de la faune sauvage, du service de défense et de la protection contre le feu, des mesures de compensation écologique, des terrains secs et des zones humides, de l'encouragement à la construction de logements, du marché du travail, de l'organisation, de la viticulture ainsi que de la formation professionnelle et de la vulgarisation agricoles.

3.2.1.3 *Assurance immobilière Berne (AIB)*

Les recettes dégagées par les primes s'élèvent à 169,1 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation d'environ 5,5 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cette augmentation massive est attribuable au grand succès de la couverture «TOP».
Comme ce fut déjà le cas l'année précédente, l'évolution des dommages en 2002 a été inférieure à la moyenne. Les débours pour des dommages causés par le feu ont atteint la somme de 71,5 millions de francs (CHF 68,3 mio). De nombreux incendies d'assez grande envergure expliquent que la somme des dommages causés par le feu se situe nettement en dessus de la moyenne des dix dernières années. En revanche, le canton de Berne a de nouveau été épargné par les graves dommages naturels. Avec un montant de 26,7 millions de francs, ces dommages se situent à un niveau quelque peu supérieur à la valeur de l'année précédente (CHF 21,0 mio), mais se trouvent bien en dessous de la valeur sur dix ans. Les dépenses se chiffrant à 28,1 millions de francs, pour la protection contre les incendies et les sapeurs-pompiers, ainsi que les frais administratifs d'un montant de 13,5 millions de francs, se situent dans la fourchette de l'année précédente. En raison de la situation difficile et persistante dans le monde entier, sur les marchés financiers, un résultat négatif des placements de capitaux de – 21,2 millions de francs (année précédente : CHF – 30,4 mio) a été enregistré. Dans l'ensemble, le compte annuel 2002 se solde par un excédent de dépenses de 12,1 millions de francs (CHF + 0,5 mio).
Grâce à l'assurance d'objets «TOP» élargie, lancée en octobre 2001, l'AIB est parvenue à proposer un produit d'assurance favorable aux clients et d'un prix avantageux. Les espérances concernant le nombre de conclusions de contrats ont massivement été dépassées. A la fin de 2002, soit après seulement 14 mois, 103 199 polices «TOP» représentant une prime additionnelle de 8,7 millions de francs (plus de 5,1% du volume des primes) avaient été conclues. Ce qui correspond à 28,8 pour cent de tous les bâtiments assurés, ou encore à 29,8 pour cent de la valeur immobilière assurée. L'AIB peut en outre jeter un coup d'œil rétrospectif sur une année 2002 couronnée de prix : aussi bien pour le développement de produits que pour les mesures au niveau du marketing, l'AIB a été plusieurs fois récompensée par des distinctions. Elle a obtenu le prix de l'innovation 2002 de l'assurance suisse, une distinction de bronze de l'Art Director Clubs de Suisse ainsi qu'un acte de nomination «OURS'02» de la Publicitas Berne, dans le cadre du «Printmedia Trophy 2002» bernois. Enfin, elle a été nommée pour le «Marketing Trophy 2003» et a finalement obtenu l'honorable 2e rang, lors de la remise des prix par le Marketing Club suisse. Les diverses distinctions obtenues témoignent du pouvoir d'innovation de l'Assurance immobilière bernoise et renforcent l'entreprise dans ses efforts pour une orientation systématique sur les besoins de sa clientèle.
L'acceptation du compte par le conseil d'administration de l'AIB n'a pas encore eu lieu. Pour d'autres détails, il convient par conséquent de se référer au rapport de gestion de l'AIB paraissant à la fin d'avril 2003.

3.2.2 Office de l'agriculture (OAGR)

La campagne 2002 a été marquée par de fortes variations: un été précoce, très chaud, a été suivi d'une très longue période de pluie. D'après les premières estimations, la production totale de l'agriculture suisse se monte en cette année sous revue à 7,34 milliards de francs, soit 0,5 pour cent de moins qu'au cours des trois années précédentes. La situation dans l'agriculture n'est toujours pas satisfaisante en ce qui concerne les revenus. Les trois quarts des exploitations agricoles ont obtenu un gain annuel inférieur à 50000 francs, tandis qu'un quart des exploitations se trouvent déjà confrontées à une dégradation de leur capital. Dans ce domaine, les exploitations du canton de Berne se situent en dessous de la moyenne suisse.
Les problèmes d'écoulement, à l'exportation, de l'Emmental ont définitivement déstabilisé le marché laitier. Suite à la réduction de la production ainsi imposée pour l'Emmental, la quantité de lait non caséifié a pesé encore davantage sur le marché laitier. La débâcle de Swiss Dairy Food (SDF), qui a touché directement – et touche encore – surtout les producteurs laitiers bernois et plusieurs centaines d'employés, n'a fait qu'aggraver cette situation. La Confédération a versé aux paysans 85 pour cent de la part impayée du compte laitier. En outre, le canton de Berne a tenté de résoudre les impasses en liquidités des agriculteurs en leur versant une autre tranche anticipée des paiements directs.
Les turbulences sur le marché laitier ne manqueront pas d'avoir des répercussions ces prochaines années: 45 fromageries situées dans le canton n'ont pas réussi à obtenir un contrat pour la prise en charge du lait. L'adaptation naturelle des structures des fromageries et de l'économie laitière qui s'est ainsi amorcée risque donc de s'amplifier et d'entraîner de profonds changements. Le marché du bétail s'est mieux déroulé qu'en 2001, même si les prix sont restés bas suite à la déstabilisation du marché par l'offre excédentaire de viande porcine. Les prix versés aux producteurs agricoles vont subir une compression encore plus marquée ces prochaines années, en partie à cause de la suppression d'autres mesures de soutien. Les prix payés à la production indigène vont ainsi continuer de se rapprocher des prix de l'UE.
Les paysannes et paysans vont devoir relever de grands défis. La tendance à la baisse du nombre de domaines agricoles et d'entreprises de transformation, et à l'augmentation de leur taille et de leurs capacités concurrentielles, va se confirmer. L'importance du revenu accessoire ou complémentaire, surtout en région de montagne, ne cesse de s'accroître. La nouvelle politique agricole tient compte de ces tendances en indemnisant les prestations d'utilité publique et en octroyant des contributions d'amélioration structurelle. La politique agricole cantonale se limite aux tâches subsidiaires dans les domaines relevant de l'économie, de l'écologie et du social. Les régions aux structures peu développées, dont le peuplement décentralisé est menacé, méritent une attention particulière. Il faut chercher à éliminer ce risque en différenciant la stratégie d'encouragement régional selon le concept de la promotion structurelle pour l'agriculture du canton.

3.2.2.1 *Production, compétitivité*

En 2002, 22 857 animaux ont été vendus sur les marchés publics surveillés (2001: 23 323). Le canton a encouragé la concurrence et la transparence sur ces marchés publics en allouant des contributions subsidiaires à l'organisation du marché et au regroupement de l'offre dispersée, dont s'est chargée l'agriculture elle-même. Grâce à ce regroupement, les producteurs ont pu vendre les animaux 9,4 pour cent plus cher en moyenne que les prix d'estimation officiels, ce qui correspond à des recettes supplémentaires globales de 2,4 millions de francs.
Complétant les prestations de la Confédération, le canton offre une prime supplémentaire pour favoriser la vente d'animaux provenant des régions de montagne: tout achat d'une vache de montagne donne droit à une prime de promotion de 200 francs par tête. Par ce mécanisme, le canton a favorisé l'écoulement de 2526 animaux des régions de montagne (2001: 1907) en octroyant 505200 francs de subventions cantonales (2001: 381400).
Le canton a octroyé des «contributions au renouvellement du cheptel» et «des contributions d'aide initiale à l'exploitation» à des instances régionales pour les phases de conception et de lancement de projets innovateurs intéressants. Cette mesure de politique agricole vise à générer des revenus additionnels grâce à la transformation, à la préparation et à la commercialisation en zone rurale de matières premières régionales. En tout, des subventions cantonales pour 307017 francs ont été versées à ce titre en 2002 (2001: 399000). En outre, le projet de maintien du revenu tiré du lait dans l'Emmental a été soutenu, pendant les 14 premiers mois, par une contribution de 75405 francs à l'instance chargée du projet, l'Organisation agricole bernoise et des régions limitrophes (LOBAG).
Pour l'amélioration des infrastructures, 13,8 millions de francs (2001: 17,5) ont été garantis par le biais de contributions d'amélioration structurelle, et 15 millions de francs sous forme de contributions fédérales. En tout, c'est un volume bâti de 85,6 millions de francs qui a été dégagé sous forme de contributions aux améliorations foncières (2001: 74,5). Les contributions cantonales ont été attribuées pour 44 pour cent (2001: 40%) à des projets du secteur du bâtiment et le reste à des projets du génie rural. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des demandes a légèrement diminué tout en continuant à dépasser les moyens à disposition. Dans le secteur du génie rural, l'accent s'est porté à nouveau sur les ouvrages communautaires: accès aux fermes, alimentations en eau et améliorations foncières intégrales. De nombreux projets de mises en réseau écologique ont été en outre réalisés, tels que des planifications écologiques assistées, des remises à l'état naturel de cours d'eau dans le cadre d'améliorations foncières intégrales ou encore des mesures de substitution comme la création de zones humides et sèches ou la plantation d'arbres à haute tige et de haies. Environ 18 pour cent (2001: 25%) des crédits alloués par le canton sont allés à l'Emmental, environ 38 pour cent (2001: 47%) à l'Oberland, environ 11 pour cent (2001: 10%) au Mittelland, environ 23 pour cent (2001: 15%) au Jura bernois et les derniers 10 pour cent (2001: 3%) au Seeland.
La Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) s'est vue adresser 636 demandes de prêts et de crédits remboursables sans intérêts et demandes de crédits à la construction par des corporations en région de montagne. L'organe compétent de la CAB a ainsi accordé des prêts et des crédits à la construction pour un montant de 65,7 millions de francs. Cette somme comprend aussi l'octroi d'un prêt selon la loi fédérale sur les forêts. 79 rénovations de bâtiments ont été effectuées sur la base de la loi fédérale concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne.
Les analyses réalisées sur un échantillon de 1200 cheptels bernois d'animaux de rente en vue de trouver des épizooties virales ou bactériennes ont donné partout des résultats négatifs. Cinq cas d'ESB ont été diagnostiqués. Dans la lutte contre les maladies pulmonaires infectieuses du porc (EP et APP), l'assainissement de surfaces s'est poursuivi conformément au calendrier prévu dans les districts d'Aarwangen, de Berthoud, de Konolfingen et de Signau. De la sorte, 86 pour cent du cheptel bernois – dont 95 pour cent des truies mères et 96 pour cent des porcs de boucherie – sont libérés de ces maladies qui provoquent des pertes importantes. Un contrat de prestations confié à la KUL (OABRL) a permis de corriger et d'actualiser la banque de données sur le trafic des animaux, en complétant ou introduisant des données pour 4085 exploitations d'élevage bovin.
Les paiements directs et les contributions (une vingtaine de mesures) versés aux paysannes et paysans bernois à titre de compensation pour leurs prestations d'utilité publique se sont élevés à 481,8 millions de francs, dont 4,8 millions de francs à la charge du canton (1%). 12766 exploitations ont satisfait les exigences en ma-

tière de prestations écologiques et ont ainsi pu bénéficier de contributions selon l'ordonnance fédérale sur les paiements directs. La proportion d'exploitations biologiques est passée à 10,7 pour cent (+ 0,7%).

3.2.2.2 *Bases de l'existence, associations vitales*

Des subventions fédérales d'un montant de 17,7 millions de francs ont été versées, au titre de mesures de compensation écologique, pour une surface totale de 14360 hectares et 422992 arbres fruitiers à haute tige de grande valeur écologique. Aucune nouvelle exploitation ou surface n'a pu être prise sous contrat en ce qui concerne les contributions pour la conversion à des méthodes de culture ménageant le sol, car les contributions sont limitées à 600000 francs. 445 exploitations sous contrat, représentant une surface de 2437 hectares, sont prises en compte. Le projet pilote «nitrate» de Walliswil (Haute-Argovie) en est à sa troisième année de réalisation, sur un total de dix. Un bilan intermédiaire permet de conclure à la stabilisation des nitrates dans l'aire du captage de l'eau. Suite à l'infestation exceptionnelle de hannetons, le champignon beauveria brongniartii a été utilisé pour la lutte biologique contre les larves avec de bons résultats dans l'Est de l'Oberland bernois sur une surface de 360 hectares. Les premières mesures ont été prises pour prévenir la dissémination de la jacobée, une mauvaise herbe envahissante. Les paysannes et les paysans ont pu suivre des cours ainsi que des visites d'inspection des cultures et ont été informés par l'entremise de la presse professionnelle. Avec un total de 47 plantes infectées seulement, atteintes par le feu bactérien en 2002, la propagation de cette maladie s'est ralentie pratiquement de moitié par rapport à l'année précédente – et ce grâce aux conditions atmosphériques peu propices à la contamination des vergers. Les mesures de prévention (arrachage des plantes-hôtes du feu bactérien) ont été poursuivies.

3.2.2.3 *Paysage typique, paysage cultivé*

75 instances locales ou régionales ont reçu des mesures de compensation écologique pour un montant total de 614012 francs. La participation cantonale se monte à environ 73 pour cent. Cette somme a permis de soutenir 598 hectares de surfaces de compensation écologique, 1654 arbres isolés et 27692 arbres fruitiers à haute tige. L'ordonnance fédérale sur la qualité écologique a permis d'accorder un soutien financier en faveur d'une surface globale de 707 hectares présentant une qualité écologique particulière. 626 exploitants ont reçu en tout 508340 francs. 4,3 millions de francs ont en outre été versés sous forme de contributions à la pente destinées à 6003 exploitants, pour 16499 hectares de terrains en forte pente avec fauche dans les zones de montagne et de collines.

3.2.2.4 *Identité paysanne, formation et vulgarisation*

L'année sous revue a été marquée par la réunion des deux Inforama Nord et Sud sous une même direction. Cette adaptation des structures a permis de réduire l'effectif des cadres et d'améliorer l'emploi du corps enseignant ainsi que la taille des classes. Seuls les sites de l'Oberland bernois, de Rütti et de Schwand dispensent les cours de l'école d'agriculture. Les étudiants qui ont achevé en 2002 leur formation de base en agriculture ont été les derniers à obtenir leur diplôme à l'Inforama de l'Emmental.
Alors que le nombre des apprentis agriculteurs du premier degré continue de reculer (349; – 23), la demande de formation en agriculture pour un cycle spécial du deuxième degré a augmenté (36 personnes). Le nombre total de personnes ayant obtenu un certificat fédéral de capacité se monte à 239 pendant l'année sous revue.
Le système modulaire, avec sa formation continue en agriculture pour l'examen professionnel (examen supérieur de spécialisation) et pour l'examen de maîtrise a déjà fait ses preuves et passe loin alentour pour l'un des plus progressistes. La participation a de nouveau été très réjouissante. 141 personnes ont suivi l'école de chef ou de cheffe d'exploitation, 51 autres ont suivi des modules isolés. 59 modules en tout ont été organisés, pour une durée de cours variant de quatre à douze jours.
Le service de vulgarisation en agriculture et en économie familiale a été réorganisé pendant l'année sous revue et axé davantage sur les questions régionales, car l'application de la politique agricole et la problématique des débouchés varient d'une région à l'autre. Au-delà des interrogations habituelles ayant pour objectif d'améliorer la capacité concurrentielle et de rendre la production plus écologique et mieux axée sur le marché, d'autres questions complexes se rapportent, de plus en plus, au domaine social, en lien avec la transformation rapide des structures agricoles. Les prestations de vulgarisation ont touché différents domaines, essentiellement sous forme de conseils individuels pour une exploitation, de conseils collectifs, d'accompagnement de projets et d'organisation de nombreux cours de perfectionnement.
Les écoles d'économie familiale rurale proposent depuis octobre 2002 la formation de «paysanne avec certificat professionnel» sous forme de modules. Cette offre adaptée aux besoins actuels permet aux femmes de déterminer les modules utiles dans leur contexte et selon leur carrière professionnelle. Chaque module fait l'objet d'un examen partiel qui compte pour passer l'examen professionnel de «paysanne avec certificat professionnel». Le nombre de paysannes – 108 – suivant cette formation est resté stable par rapport à l'année précédente (107). Deux classes supplémentaires ont pu être créées pour l'année d'apprentissage de base en économie familiale, avec 32 apprentis en tout, et pour le stage dans une exploitation agricole biologique, avec 15 élèves. Plus de 1300 personnes ont suivi des cours d'économie familiale pendant l'année sous revue.
Dans le domaine spécialisé du maraîchage, les offres habituelles ont été complétées par des cours spécialisés dispensés à 35 jeunes ingénieurs agronomes venus d'Europe de l'Est, qui ont travaillé pendant 18 mois dans une entreprise maraîchère suisse.
Le mandat de contrôle «OREMI» a conclu à la nécessité de fermer le Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD). L'école fermera ses portes au printemps 2003 et le CLD sera totalement fermé à la fin de 2004. En lien avec le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL-Berne), il a été possible d'assurer une contribution importante en matière de formation et de vulgarisation pour préserver le haut niveau de qualité du lait et du fromage.

3.2.2.5 *Responsabilité personnelle, administration*

Le système d'informatique agricole GELAN, commun aux cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure, a permis d'introduire avec succès le module de protection des eaux et le module d'évaluation de la valeur officielle. Les paiements directs ont pu être versés dans les délais. En plus de l'acompte habituel et du versement principal, un deuxième acompte exceptionnel a été versé en octobre compte tenu de la situation sur le marché laitier.
La réorganisation des Inforama a pu être lancée le 1er mai. L'effectif des cadres a été réduit. La Commission pour la formation professionnelle et les deux Commissions de gestion ont été fondues en une seule. La recherche d'autres usages pour les Inforama devenus inutiles a donné de premiers résultats: la collaboration avec la «Gewerblich-industrielle Berufsschule Langenthal» (GIBLA, Centre professionnel artisanal et industriel) et l'école spécialisée du domaine santé-social relevant de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a permis de décharger l'Inforama de Waldhof. Différentes variantes ont été élaborées jusqu'à la fin de

l'année pour l'Inforama de l'Emmental, et la décision à ce sujet est imminente. Enfin, les négociations en vue de confier la formation et la vulgarisation agricoles du Jura bernois et du canton du Jura à une institution commune sont près d'aboutir, en collaboration avec les organisations professionnelles agricoles.

3.2.3 **Office du développement économique (ODECO)**

3.2.3.1 *Mesures de soutien à l'activité économique*

Parallèlement aux études qui ont mené au rapport ESPP, le Conseil-exécutif a confié d'autres mandats qui doivent contribuer à améliorer les conditions économiques générales. Les prescriptions et les procédures limitant le développement de l'économie doivent être identifiées, modifiées ou abrogées, dans la mesure où elles ne servent pas à préserver des intérêts supérieurs. Les experts mandatés ont donc réalisé des études et élaboré diverses propositions, ensuite examinées lors de la procédure de corapport par les Directions compétentes impliquées; la mise en œuvre de ces mesures intervient dès 2003.
Une nouvelle procédure d'évaluation, qui fournit des critères d'appréciation supplémentaires pour les investissements infrastructurels, a été élaborée dans le cadre du développement de la stratégie économique. Les projets d'investissement supérieurs à un million de francs seront évalués en fonction de leur importance pour la croissance économique. En cela, la procédure suit le programme gouvernemental de législature et les recommandations du Conseil économique. Elle se base sur des facteurs d'influence significatifs pour la croissance, tels que le niveau de développement et la qualité des infrastructures, l'importance des usagers des infrastructures, le rapport aux clusters, ou la coordination avec le réseau de centres conformément au plan directeur. Les lacunes dans la planification des investissements à moyen terme doivent être comblées d'ici la fin 2004. Dans cette phase de transition, les projets d'investissement seront évalués individuellement dans une optique de croissance.
L'association «Présence Berne», qui encourage notamment la collaboration entre le tourisme et l'économie ainsi qu'entre les régions et les communes bernoises, soutient sans but lucratif la promotion du canton de Berne en tant que site économique et cadre de vie. En outre, c'est elle qui a reçu le mandat de mettre en œuvre cette même promotion lors de l'Expo. 02. Le «Terminal B» sur la place Robert Walser à Bienne, conçu pour accueillir les visiteurs de l'exposition, a été son projet principal. Ce centre d'information a en effet permis de présenter le tourisme et l'économie du canton à la majorité du public.
En septembre, le corps électoral bernois s'est clairement prononcé contre une candidature pour les Jeux olympiques d'hiver en 2010. C'est pourquoi il a été mis fin au projet. La société anonyme fondée à cet effet a été dissoute.

3.2.3.2 *Aide aux régions*

La demande de crédits pour l'aide aux investissements dans les régions de montagne a faiblement varié par rapport aux années précédentes. Ce sont surtout des projets de développement qui ont été soutenus et non des projets portant sur les infrastructures de base.
Les terrains du domaine de Tägermatte à Münsingen, dont le canton n'avait plus besoin, ont été mis publiquement au concours quant à leur exploitation. Il s'agissait d'une réaction au refus de mise en zones en faveur du projet Golf plus. La mise au concours a rencontré un large écho: de la documentation a été demandée à plus de 70 reprises, et 17 projets ont finalement été déposés. Au mois de septembre, le Conseil-exécutif a décidé d'entamer des négociations sur la cession de terrains avec l'organisme responsable du projet «parc agricole de Tägermatte».

3.2.3.3 *Tourisme*

Le processus de développement de la coopération et de création de destinations dans l'Oberland bernois s'est poursuivi et s'est achevé par la décision en faveur de la destination Simmental-La Lenk. Des déclarations d'intention ont été signées concernant les destinations; elles réglementent la collaboration des différents prestataires ainsi que des destinations entre elles. C'est sur leurs bases que le canton a finalement confié un mandat de prestations à chaque destination fin juin. Le Mittelland et le Jura bernois sont moins avancés. Des pourparlers ont cependant été entamés en 2002 afin de créer des destinations dans le Mittelland bernois. Quant au Jura bernois, la collaboration continue de se développer au-delà des frontières du canton, notamment avec le projet Watch Valley.
La révision de la loi sur l'encouragement du tourisme s'est poursuivie et s'est étendue au domaine du développement régional. Il a été mis fin aux travaux du groupe d'accompagnement extraparlementaire pour la législation sur le renforcement de la place économique (titre provisoire).
La demande de prestations d'encouragement est restée modeste aussi bien au niveau des infrastructures que de l'hôtellerie, ce qui signifie surtout que les pouvoirs publics comme les prestataires privés de la profession ont des possibilités d'investissement limitées.

3.2.3.4 *Logement*

Le 27 février, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle loi concernant l'encouragement à la construction de logements (LCL); les délibérations parlementaires ne sont pas encore terminées. La loi ne prévoit plus de collaboration du canton en matière d'exécution; le financement sera aussi du seul ressort de la Confédération. Dans le cadre des mesures ESPP, le Conseil-exécutif a décidé de ne plus accorder de subventions cantonales complémentaires à celles versées dans le cadre de l'encouragement fédéral à la construction de logements. La procédure en vue d'adapter la législation cantonale a été engagée. Deux interventions parlementaires déposées au mois de novembre contestent néanmoins cette décision.

3.2.3.5 *Promotion économique (PEB)*

55 entreprises ont pu réaliser leurs projets d'investissement avec l'aide de la PEB. Elles prévoient de créer 770 emplois et d'engendrer des investissements de l'ordre de 293 millions de francs. Environ 87 pour cent des entreprises soutenues font partie des six clusters définis par la PEB: industrie de précision (18 projets), télématique (15 projets), services incluant le financement (6 projets), génie médical y compris le secteur pharmaceutique (5 projets), technologie environnementale (3 projets), design/produits de luxe (1 projet). Sept autres projets innovateurs d'entreprises axées sur l'exportation proviennent d'autres branches.
A l'instar de l'année dernière, ce sont principalement des entreprises bernoises (au nombre de 40) qui ont été soutenues; 27 d'entre elles existaient déjà et 13 étaient nouvelles. Au total, l'aide de la PEB a décidé 15 entreprises suisses et étrangères à implanter leur nouveau siège dans le canton de Berne. Sept entreprises ont avant tout sollicité les services de conseils et de courtage de la PEB. Ces dernières provenaient majoritairement des secteurs d'activités suivants: télématique, génie médical, services et industrie de précision. Les entreprises implantées prévoient de créer à moyen terme environ 770 emplois. Ces implantations étrangères proviennent essentiellement d'Allemagne, d'Italie et des Pays-Bas.

La PEB a traité à peu près autant de demandes que l'année précédente. Environ 50 entreprises étrangères ont visité le canton de Berne pour recueillir sur place des informations relatives à la place économique. Davantage de services de conseils et de courtage ont été sollicités, par exemple lors de l'achat ou de la vente de sociétés. Moins d'aides pécuniaires ont été accordées par rapport à l'année précédente. En raison de la conjoncture actuelle, des projets ont été abandonnés prématurément ou repoussés, notamment pour les créations d'entreprise.
En revanche, le projet commun avec la Direction des finances, dans le cadre duquel l'utilité économique des aides financières et des allégements fiscaux est examinée, a été poursuivi.
Le rapport relatif au contrôle de gestion des prestations de la PEB figure dans le Compte d'Etat.

3.2.4 Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT)

L'année dernière, l'activité de cet office a été marquée par quelques nouveautés ainsi que par des événements exceptionnels. Les premières expériences faites avec la libre circulation des personnes n'ont pas causé de difficultés majeures. L'immigration massive, redoutée par certains milieux, ne s'est pas produite.
Durant l'Expo.02, les heures d'ouverture des magasins dans la région de l'exposition ont été temporairement modifiées, d'entente avec les partenaires sociaux. Les visiteurs avaient par conséquent la possibilité de faire leurs achats également le soir et le dimanche.
Enfin, l'élaboration des bases de l'ESPP, la poursuite des travaux relatifs à la nouvelle loi sur le marché du travail, ainsi que les travaux préparatoires en prévision de la fusion de l'ODECO et de l'OCIAMT ont engendré un investissement en temps et en personnel considérable.

3.2.4.1 *Marché du travail*

Suite à la brusque montée du chômage lors du dernier trimestre de l'année précédente, le nombre des demandeurs d'emploi s'est maintenu à environ 13000 jusqu'en août 2002. Durant cette période, le taux de chômage dans le canton de Berne était de 1,7 pour cent (2001: 1,1%). Mais, à la fin de l'année, le chômage avait progressé de un pour cent, pour atteindre 2,7 pour cent. Le nombre des demandeurs d'emploi dépassait les 19000 en décembre. Les estimations actuelles tablent sur une reprise de l'économie au plus tôt lors du second semestre 2003. Les répercussions de la crise sur le marché du travail continueront néanmoins de se faire sentir à retardement, et c'est pourquoi il a fallu procéder, pour la première fois depuis la mise sur pied des structures ORP en 1997, à une augmentation des effectifs du personnel. Plus de 40 conseillers ORP avaient donc dû être engagés à la fin de l'exercice. Il faudra à l'avenir encore compter avec une augmentation du nombre de conseillers dans les ORP.
Parallèlement au nombre accru d'indemnités de chômage à verser, la caisse publique de chômage a dû régler cet été la procédure d'insolvabilité pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Swiss Dairy Food. L'effectif de personnel de la caisse publique de chômage est passé à 81 employés au cours de l'exercice 2002, soit huit personnes de plus.

3.2.4.2 *Protection des travailleurs, commerce et artisanat*

Dans le domaine des procédures d'octroi de permis de construire et d'aménagement d'installations industrielles et artisanales, 722 demandes ont été examinées au total (contre 820 l'année précédente). Aucune insuffisance grave n'a été relevée lors des 813 contrôles opérés dans les entreprises. Un audit de sécurité global selon le cahier des charges de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a été réalisé dans 440 entreprises. A cette occasion, il a été constaté qu'il était nécessaire d'accorder davantage d'importance à la formation et au conseil.
Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux le 1er juin, d'autres conditions prévalent pour l'examen des demandes d'autorisation concernant les travailleurs étrangers. Les entreprises ont été constamment soutenues par des conseils ou des informations. La priorité donnée à la main d'œuvre suisse continuera d'être examinée jusqu'à la libre circulation totale des personnes.
Le service de coordination de la lutte contre le travail au noir a enregistré, examiné et transmis aux services compétents un total de 645 cas déclarés, dont 312 lui ont été annoncés au cours de contrôles des chantiers de la région de Berne. Les infractions à la loi sur les étrangers continuent de demeurer au premier plan. 52 plaintes pénales ont dû être déposées.
Le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne a contrôlé au total 528237 chronomètres pour l'industrie horlogère. Le résultat de l'année dernière (625000) n'a pas été atteint.

3.2.4.3 *Protection contre les immissions*

En 2002 également, les valeurs limites d'immissions pour la protection de la santé et de l'environnement n'ont pas toutes été respectées: la pollution de l'air par le dioxyde d'azote (NO_2), les particules fines respirables (PM10) ainsi que l'ozone (O_3) est restée trop élevée.
A certains endroits, la valeur limite pour l'ozone a par exemple été dépassée pendant 300 heures. C'est pourquoi des mesures durablement efficaces pour améliorer la qualité de l'air demeurent nécessaires. La mise en œuvre d'un plan de mesures de protection de l'air constitue par conséquent une tâche primordiale.
Durant l'exercice, la coordination de la protection de l'air, du développement des transports et de l'aménagement du territoire a été au premier plan: le modèle de pondération des trajets, tel qu'ancré dans le plan de mesures et dans le plan directeur cantonal, a pu être optimalisé dans le cadre de planifications actuelles et concrétisé par des recommandations pour l'exécution. Dans le domaine du trafic des poids lourds/secteur offroad, un plan d'exécution a été élaboré pour la Directive Air Chantiers que la Confédération a fait entrer en vigueur en automne.
Le service de protection contre les immissions a participé de manière déterminante à l'élaboration de recommandations fédérales visant à évaluer les installations d'antennes de téléphonie mobile. Le Conseil fédéral a fait entrer en vigueur ces recommandations en juin. Sur cette nouvelle base, quelque 300 emplacements d'antennes nouveaux ou agrandis ont été autorisés en 2002.
Pour ce qui est du contrôle des installations de combustion, des bases ont été élaborées en vue de l'intégration de mesures énergétiques pertinentes au contrôle actuel.

3.2.5 Office des forêts (OFOR)

La protection des forêts encore intactes contre les dommages secondaires causés par les bostryches et la recherche de solutions en vue de l'amélioration de l'économicité de l'exploitation du bois ont constitué les objectifs principaux de l'exercice.
La lutte systématique contre les bostryches a été poursuivie avec l'objectif de protéger les forêts encore intactes après le passage de l'ouragan LOTHAR contre les dommages secondaires. En raison de conditions propices à une reproduction massive au cours des deux dernières années, les populations de bostryches ont atteint une taille très importante. La pression exercée par les attaques de bostryches sur les épicéas sur pied était énorme au printemps. Le Service forestier a tout mis en œuvre pour contrer l'attaque: il a fait surveiller les forêts et a ordonné le façonnage des arbres récem-

ment infestés. Plus de 360000 mètres cube de bois bostryché ont ainsi été évacués des forêts bernoises. Les dommages ont fortement diminué dans le Mittelland, mais se sont en revanche déplacés en altitude. L'Oberland bernois occidental était particulièrement touché par les attaques de bostryches au cours de l'exercice. L'ampleur des dommages correspond globalement aux prévisions. Le terrain accidenté, les ressources disponibles et des perspectives limitées de succès ont obligé le Service forestier à fixer des priorités très strictes. Le Service forestier s'attend encore à des attaques massives de bostryches dans les forêts situées en altitude au cours de l'année 2003.

3.2.5.1 *Service forestier*

Deux projets ont été élaborés afin d'améliorer l'économicité de l'exploitation des forêts bernoises. Un rapport d'experts a été remis pour le projet GALILEO, consacré à une vision et à une stratégie pour l'économie bernoise du bois et des forêts. L'Office prendra position au terme de la procédure de consultation. Une étape importante a été franchie avec la fin de la phase d'élaboration conceptuelle du projet AURIGA, consacré aux possibilités d'amélioration dans les forêts privées et les forêts publiques morcelées.
Un total de huit plans forestiers se trouvaient en cours d'élaboration dans six divisions forestières. Le système forestier d'information FORSIG a été introduit et clos conformément au projet.
Les objectifs et les indicateurs relatifs aux groupes de produits et aux produits ont été définis dans le cadre du projet NOG 2000. La saisie des prestations est en phase d'élaboration. La structure du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) a été épurée en vue de l'exploitation test en 2003. La saisie du temps de travail a été introduite à la fin de l'année 2002.

3.2.5.2 *Forêts domaniales*

Les effets de l'ouragan LOTHAR se sont aussi faits fortement sentir dans les forêts domaniales. Le marché du bois s'en est à peine remis et les rendements sont donc encore mauvais. Sur la base du rapport SIRIUS de février 2002, les mesures d'amélioration de la rentabilité ont été mises en œuvre dans le cadre du mandat complémentaire SIRIUS 05. Elles se traduisent pour l'essentiel par la suppression de 30 postes au sein de l'entreprise forestière de l'Etat d'ici fin 2004 (forestiers, forestiers-bûcherons, ouvriers forestiers et apprentis). Les adaptations nécessaires touchent ainsi dans un premier temps le personnel. Les structures de direction et d'organisation seront soumises à un examen approfondi dans le cadre du projet SIRIUS 10.

3.2.5.3 *Etat de la forêt*

Au cours de l'été 2002, l'appréciation de l'état des houppiers d'arbres sélectionnés a mis en évidence une augmentation de la proportion d'arbres endommagés par rapport à l'année précédente, en particulier dans les régions de montagne. L'état des houppiers ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sûres sur l'état de santé des forêts. Des indications plus instructives ont été obtenues par l'observation à long terme des racines et des sols de surfaces forestières particulières. Les études continuent de mettre en évidence un apport trop élevé d'azote dans la plupart des sols de forêts. Cet apport excessif provoque une acidification du sol et endommage les racines des arbres. Ces derniers sont dès lors plus sensibles à la sécheresse et aux tempêtes. En conséquence de l'ESPP, l'état des forêts bernoises ne fera plus l'objet de relevés réguliers et il sera dès lors renoncé au rapport annuel sur ce point.

3.2.6 **Office de la nature (ONAT)**

Les priorités de l'exercice ont été: la délibération et l'adoption de la nouvelle loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage par le Grand Conseil, ainsi que l'élaboration des ordonnances d'application; le transfert de l'Etablissement d'élevage du gibier de Landshut à l'Association faîtière des organisations bernoises de protection des animaux; la préparation des études sur les causes des modifications des organes génitaux des corégones du lac de Thoune; le rapport sur les quatre premières années d'activités de régénération des eaux de l'office.

3.2.6.1 *Inspection de la pêche (IP)*

En 1999, les rendements de la pêche des corégones dans le lac de Brienz se sont complètement effondrés. Au cours de l'exercice 2002, les moyens financiers nécessaires aux clarifications et aux mesures les plus urgentes ont été mis à disposition: la dynamique et les comportements alimentaires des populations de corégones ont fait l'objet d'études, tandis que la capacité des cages d'élevage a été doublée. Le lac de Brienz pourra ainsi aussi être peuplé à l'avenir avec de jeunes corégones de haute valeur. La recherche des causes des modifications des organes génitaux des corégones du lac de Thoune se poursuit. Comme il s'agit probablement d'un problème chronique, il faut exclure l'hypothèse d'une occurrence aiguë et unique. Les rendements de la pêche ont à nouveau été très bons dans le lac de Bienne; un record a été atteint en décembre lors de la capture de corégones géniteurs avec environ 115 millions d'œufs. Le site de reproduction d'ombres à la sortie du lac de Thoune dans l'Aar a fait l'objet d'un examen approfondi dans l'optique d'éventuelles atteintes par des mesures de protection contre les crues en projet. Ce site d'importance nationale fournit les poissons de peuplement pour de nombreux cours d'eau suisses et est irremplaçable dans la mesure où les ombres sont inscrits sur la liste rouge des espèces menacées. Il faut pour cette raison chercher des solutions utiles à la protection contre les crues, mais qui ne portent pas atteinte au site de reproduction d'ombres sur les plans quantitatif et qualitatif.

3.2.6.2 *Inspection de la chasse (IC)*

Les populations de chevreuils et de chamois se maintiennent en partie à un niveau bas, avec des différences régionales. La patente de chasse au chamois ne permettait de nouveau que de tirer deux animaux dans tout le canton. Dans le Mittelland et dans le Jura bernois, chaque chasseur était de nouveau autorisé à tirer trois chevreuils. Dans l'Oberland, le nombre maximal était de deux animaux par patente. La pression de la chasse a augmenté de manière correspondante dans le reste du canton. En raison de la simplification des prescriptions en matière de chasse, les statistiques de tirs ne pourront être établies qu'en avril 2003. L'augmentation sensible du nombre d'annonces pour des dommages causés par des sangliers et des corneilles noires est un signe de l'augmentation de la taille des populations. Des solutions sont actuellement cherchées en collaboration avec les cercles concernés. Une autorisation de tir a été délivrée en automne pour deux lynx fauteurs de dommages; les gardes-faune ont pu en tirer un. Il est prévu de lâcher trois lynx originaires du Jura bernois en Suisse orientale au cours d'une deuxième action de transfert.
La perspective de l'entrée en vigueur de la législation sur la chasse révisée a déjà mené, pour la saison de chasse en cours, à des adaptations des prescriptions sur la chasse et à l'émission de nouvelles patentes de chasse et marques à gibier ainsi que de nouveaux carnets de contrôle du gibier tiré.

3.2.6.3 *Inspection de la protection de la nature (IPN)*

Réserves naturelles: Les hauts-marais de Höhenschwandmoor, Hinder der Egg, Triglisegg et Däntschwäldli ont pu être mis sous protection par le biais d'un arrêté du Conseil-exécutif, tandis que le Mäglisalpseeli/Seemad l'a été au moyen d'une convention. Ces actions portent à 54 le nombre des hauts-marais mis sous protection depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les hauts-marais en 1991. L'Oberburger Schachen, une zone alluviale d'importance nationale, a en outre pu être mise sous protection et régénérée. La zone connue sous le nom de «Günsche-Witi» a fait l'objet d'une évaluation à titre de mesure de compensation écologique pour l'autoroute N5 et a été, en tant que réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale, déclarée réserve naturelle.
Contrats: Il existe 1314 contrats sur une base volontaire pour la protection des terrains secs, avec des exploitants pour 84 pour cent de la surface totale de 5186 hectares, et 1009 contrats pour la protection des zones humides, avec des exploitants pour 85 pour cent de la surface totale de 5868 hectares. Des contributions à l'exploitation provenant de fonds destinés à la protection de la nature (Confédération et canton) ont été versées pour un montant total de plus de cinq millions de francs.
Bases: 12751 nouveaux hectares de surface forestière ont pu être jugés du point de vue de la protection de la nature; les résultats ont été mis à disposition comme base pour l'établissement des plans forestiers régionaux (total jusqu'à présent: 74876 hectares).
Corapports: l'Inspection de la protection de la nature a pris position sur 637 projets, textes de loi, interventions parlementaires et affaires financières, et a accordé 237 autorisations (total 2001: 929).

3.3 Ressources humaines

3.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2002

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	14	13	13,20	10,50	23,70
Office de l'agriculture	203	136	176,98	91,72	268,70
Office du développement économique	10	12	9,00	8,80	17,80
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	49	19	45,90	16,85	62,75
Office des forêts	119	18	113,00	11,80	124,80
Office de la nature	73	8	71,00	6,20	77,20
Total au 31. 12. 2002	468	206	429,08	145,87	574,95
Comparaison avec l'exercice précédent	466	200	429,98	142,05	572,03

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Personnel chargé de l'entretien des forêts:					
Office des forêts	216	10	92,91	1,40	94,30
Division forestière 3	25	–	10,04	–	10,04
Entreprises NOG:					
Ecole de laiterie de Rütti	30	11	30,30	9,81	40,11
Promotion économique	6	7	6,00	5,60	11,60
Division forestière 3	11	1	7,58	1,00	8,58
Total au 31. 12. 2002	288	29	146,83	17,81	164,64
Comparaison avec l'exercice précédent	285	29	165,22	15,49	180,71

Occupation des postes financés par des Fonds ou par des tiers

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Fonds pour le marché du travail	–	–	–	–	–
LOTHAR	3	–	3,00	–	3,00
Fonds des épizooties	5	2	1,94	0,96	2,90
Caisse d'assurance-chômage	40	37	38,90	32,32	71,22
Offices régionaux de placement (ORP)	146	134	141,44	116,76	258,20
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	–	–	–	–	–
Postes cantonaux selon LACI	–	–	–	–	–
Total au 31. 12. 2002	194	173	185,28	150,04	335,32
Comparaison avec l'exercice précédent					

[1] Le Service de logistique des mesures de marché du travail (LMMT) et l'autorité cantonale selon la LACI, tous deux financés par les fonds de tiers, ont été transférés à l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Tableau 2: Gestion des postes 2002

Unité administrative	Budget des points	Consommation des points	Réserve
Transit réserve CE			– 360.000
Secrétariat général	3 092,484	2 869,026	223,458
Office de l'agriculture	29 292,000	25 509,986	3 782,014
Office du développement économique	1 922,004	1 924,000	– 1,996
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	6 037,800	5 804,900	232,900
Office des forêts	12 258,828	11 909,751	349,077
Office de la nature	6 895,392	7 024,472	– 129,080
Total Direction	59 498,508	55 042,135	4 096,373
Comparaison avec l'exercice précédent	59 182,920	53 900,893	6 501,227

3.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Monsieur Kurt Leiser, chef de l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a pris une retraite anticipée à la fin du mois de décembre.

3.3.3 Formation

Aucun séminaire de formation n'a eu lieu durant l'exercice.

3.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Au cours des quatre dernières années, la Direction de l'économie publique a appliqué les «Directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne», à l'aide de son programme de promotion de la femme, et a augmenté la part de femmes dans des fonctions de «collaborateurs/collaboratrices scientifiques» et «chefs/cheffes de projets». L'une des principales revendications concernant la conciliation vie familiale et vie professionnelle, à savoir le désir d'un modèle d'aménagement du temps de travail nouveau et flexible, a pu être satisfaite par l'introduction de l'horaire de travail annuel au 1er janvier. Le «jour fixe» de la Direction de l'économie publique a été maintenu en 2002.

3.3.5 Remarques

Aucune remarque.

3.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2002

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi cantonale sur l'agriculture (LCAB)	–	1re l. novembre 2004, 2e l. avril 2005
– Législation sur le renforcement de la place économique (titre provisoire)	1	1re l. avril 2004, 2e l. juin 2004
– Loi sur le marché du travail (LMT)	2	1re l. juin 2003, 2e l. novembre 2003
3.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
Aucun		
3.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
Aucun		
3.4.4 Autres projets		
– Loi concernant l'amélioration de l'offre de logements (acte législatif ESPP)	2	Lecture unique en avril 2003

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

3.5 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement milliers de fr.	Total des coûts de production milliers de fr.	Coûts de production durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Secrétariat général 4300.100	Gestion et archivage de documents ECO	850	[1]	[1]	2000–2003
	Passage sur Windows XP/ projet RENO-ECO	930	[1]	[1]	2002–2004
Office de l'agriculture 4310.102	GELAN-2002[2]	3900	560	560	1999–2003
Office des forêts 4350.100	FORSIG-GIS	453	75	75	2000–2002
Office de la nature 4360.100	WILDIS 2000	230	[1]	[1]	2002–2003
	JABIS	150	[1]	[1]	2002–2003

[1] Les coûts de production de l'exercice sont compris dans les charges totales des différentes unités administratives et ne peuvent pas être indiqués séparément.
[2] Système d'information sur les données agricoles GELAN-2002, projet de l'Espace Mittelland avec les cantons de FR et de SO.

3.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

3.6.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4310	VOL00042	Contributions concordataires aux écoles d'ingénieurs agronomes (concordats, fondations)	S/1999	ACE 3454 du 18 septembre 2002	Transfert de compétences à la Direction de l'instruction publique au 1er janvier 2004
4350	VOL00011	Sylviculture B/C, conservation des forêts protectrices menacées	S/1999	en cours d'élaboration commune avec VOL00017	
4350	VOL00017	Protection contre les dangers naturels; ouvrages paravalanches, protection contre les glissements de terrains et mesures préventives.	S/1999	tirer parti des expériences des avalanches de l'hiver 1999; rapport en cours d'élaboration	
4350	VOL00018	Formation et perfectionnement professionnels dans le domaine de l'économie forestière	S/2001	en cours d'élaboration	
4310	VOL00062	Promotion des spécialités régionales	S/2000	en cours d'élaboration; premier projet de l'analyse sommaire disponible	
4310	VOL00064	Encouragement de la compensation écologique, communes	S/2001	en cours d'élaboration commune avec l'OACOT	
4310	VOL00090	Contributions aux améliorations structurelles dans l'agriculture	S/2001	en cours d'élaboration	
4340	VOL00103	Mesures spéciales pour la réinsertion des sans-emploi	S/2001	évaluation à l'échelon fédéral; évaluation en cours pour le canton de Berne	
4350	VOL00018	Formation et perfectionnement professionnels dans le domaine de l'économie forestière	S/2001	en cours d'élaboration	

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4350	VOL20085	Contributions à l'Ecole intercantonale de gardes forestiers de Lyss	S/2001	en cours d'élaboration	
4310	VOL00051	Contributions à la zootechnie	S/2002	le contrôle prévu des résultats (analyse sommaire) n'est pas réalisé	devient une tâche purement fédérale
4331	VOL30077	Promotion économique	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00010	Sylviculture A (jeunes peuplements)	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00015	Desserte forestière	S/2002	en cours d'élaboration	
4350	VOL00016	Amélioration des conditions de gestion (forêt)	S/2002	en cours d'élaboration	
4340	VOL00104	Contributions aux programmes d'occupation	S/2002	ACE 3810 du 6 novembre 2002	terminés

3.6.2 Commentaire des contrôles de résultats

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.6.1	Contributions concordataires aux écoles d'ingénieurs agronomes (concordats, fondations)
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Subventions d'exploitation, selon l'article 29 de la loi cantonale sur l'agriculture (LCAB) et l'article 7 de l'ordonnance sur la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale rurale et la vulgarisation agricole (OFPV), aux trois écoles supérieures d'agronomie dans lesquelles des étudiants du canton de Berne sont formés.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	– L'efficacité de la subvention cantonale peut en principe être jugée favorablement. – L'expression des structures décisionnelles sous forme de concordat et le potentiel d'influence du canton de Berne au sein des comités concordataires ne plaident pas en faveur d'une efficience des coûts particulièrement élevée de cette subvention cantonale. – Le fait que le centre de formation professionnelle de Wädenswil soit également rattaché au concordat de la haute école entraîne annuellement un surplus de dépenses pour le canton de Berne à hauteur d'environ 250 000 francs.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Afin de pouvoir mieux optimaliser la planification, la surveillance et le controlling, un transfert des compétences sera effectué au 1er janvier 2004 de la Direction de l'économie publique à la Direction de l'instruction publique. Une demande de représentation au sein du Conseil scolaire ainsi qu'une demande de retrait, hors du concordat, de la part du centre de formation professionnelle ont été présentées au Conseil de concordat de la haute école de Wädenswill.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.6.1	Subventions aux programmes d'occupation
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Subventions cantonales pour la réalisation de programmes d'occupation conformément à l'article 72c de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Il faut comprendre les subventions cantonales aux mesures de marché du travail relatives à l'organisation d'un minimum de places/année. L'article 27, alinéa 1, lettre a de la loi sur le service de l'emploi, l'assurance-chômage et l'aide aux chômeurs (LSAC) en constitue la base au niveau cantonal.
Principales conclusions tirées du contrôle des résultats	– La réalisation des programmes d'occupation forme une partie de la convention de prestations entre la Confédération et les cantons. – L'efficacité des mesures relatives à la diminution du chômage n'est pas mesurable, car elle est tributaire d'autres facteurs non influençables. – Les mesures ont été efficaces. Les dispositions de l'assurance-chômage ont été constamment respectées. – L'organisation d'exécution cantonale a été appropriée et efficace.
Principales mesures prises et étapes suivantes	En raison de la nouvelle convention de prestations en vigueur entre la Confédération et les cantons depuis l'année 2000, le système actuel est abandonné. A partir de 2004, les subventions cantonales ne seront plus liées aux mesures. C'est pourquoi il n'est pas prévu de mesure et d'étape suivante.

3.7 Autres projets importants

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 2002	Achèvement des travaux
Organisation		
– Centre des produits laitiers et denrées alimentaires de Rütti (CLD); le mandat de contrôle OREMI (recherche d'une solution optimale pour la formation et le perfectionnement professionnel en économie laitière (BE/LU))	Terminés. Décision de fermeture du CLD.	
– Fusion OCECO/OCIAMT	Rapport Sterchi, Ernst & Young adopté ACE 02/4400 18. 12. 2002	31. 12. 2003
Travaux de construction		
–		
Etudes plus importantes		
–		

3.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

Récapitulatif (interventions examinées au Grand Conseil):

	1998	1999	2000	2001	2002
Motions	12	13	29	11	14
Postultats	2	2	2	4	–
Interpellations	13	12	18	16	13

Motions et postultats en suspens:

	Motions	Postultats	Total
En suspens depuis les années précédentes	5	10	15
Acceptés au cours de l'année écoulée	2	–	2
Motions acceptées sous forme de postulats	–	2	2
A examiner au total	7	12	19
./. réalisés au cours de l'année écoulée et donc à classer (ch. 3.8.1)	5	6	11
En suspens à la fin de l'année écoulée:			
– sans prolongation (ch. 3.8.2.1)	–	4	4
– avec prolongation (ch. 3.8.2.2)	1	2	3
– prolongation échue (ch. 3.8.2.3)	1	–	1
En suspens au total (ch. 3.8.2)	2	6	8

3.8.1 Classement de motions et postulats

3.8.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Motion 224/98 Ryser, Berne, du 18 novembre 1998: Taxe d'exemption des services de défense (acceptée le 29. 6. 1999; délai prolongé jusqu'en 2002 le 21. 11. 2001).
Le 25 mars 2002, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la protection contre le feu et les services de défense (LPFSD), entrée en vigueur le 1er janvier 2003. Par cette révision, les personnes handicapées seront désormais exemptées du service actif de défense contre le feu ainsi que de la taxe. La requête du motionnaire a ainsi été réalisée.

Motion 142/99 Stauffer, Brügg, du 21 septembre 1999: Contrôle des installations de chauffage (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000).
La libéralisation par étapes, annoncée dans la réponse à la motion, du contrôle des installations de chauffage (contrôles de réception par l'entreprise de service ainsi qu'introduction d'un système de bonus en vue de la prolongation du tournus des contrôles), a été reprise dans la révision de l'ordonnance. En revanche, les conditions relatives à la reconnaissance générale de l'abonnement de service, telles que le requiert le motionnaire, ne sont pas encore données, en raison des résultats des contrôles (taux de réclamations).
La révision de l'ordonnance sur le contrôle des installations de combustion alimentées à l'huile «extra légère» et au gaz (OCIC) a eu lieu en 2002. La procédure de consultation prévue à cet effet a dû être remise à plus tard par rapport à l'agenda initial, afin de pouvoir intégrer d'éventuelles décisions ESPP. La procédure de consultation se déroulera au cours du premier trimestre 2003. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée est prévue pour la période de chauffage 2003/2004.

Motion 161/99 Bütler, Berne, du 22 juin 1999: Importance du chanvre pour l'économie (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000).
Comme le confirme le travail de semestre de l'EPFZ (2001), le commerce légalisé du chanvre revêt peu d'importance pour l'économie; le commerce illégal est quant à lui difficilement estimable. Les cultures de chanvre dans le canton de Berne sont très modestes. Selon la dernière évaluation, cette situation devrait peu changer, même sans une certaine libéralisation de la culture et de l'utilisation de produits dérivés de chanvre.

Motion 253/99 Voiblet, Reconvilier, du 17 novembre 1999: Pose d'une signalisation touristique sur les axes routiers principaux du Jura bernois (acceptée le 13. 9. 2000).
La nouvelle signalisation touristique a été développée en collaboration avec la région. Les nouveaux signaux ont été installés au cours de l'année 2002.

Motion 258/99 Oesch, Eriz, du 24 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13. 9. 2000).
Il ne peut être donné suite à l'augmentation demandée des crédits d'améliorations structurelles, bien au contraire. Dans le cadre de la réalisation de la motion de la Commission des finances du 6 novembre 2001, concernant la réduction de la dette, et en raison des décisions ESPP, les crédits doivent être réduits de 1 million de francs en 2003 et de 2 millions de francs à partir de 2004.

Motion 268/99 Kaufmann, Berne, du 30 novembre 1999: Améliorations structurelles dans l'agriculture (acceptée sous forme de postulat le 13. 9. 2000).
L'intervention est étroitement liée à la motion Oesch (258/99), qui demande une augmentation des crédits d'améliorations structurelles. La requête du motionnaire est de compenser les éventuelles dépenses supplémentaires et de porter une attention particulière aux exigences d'ordre écologique. En raison des décisions ESPP, les crédits d'améliorations structurelles ne peuvent pas être augmentés, mais doivent au contraire être réduits.

Motion 18/00 Boss, Seftigen, du 31 janvier 2000: Programme d'impulsion concernant les installations énergétiques fonctionnant au bois (acceptée sous forme de postulat le 11. 4. 2000; délai prolongé jusqu'en 2003 le 18. 11. 2002).
La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.
La Conférence des présidents du Grand Conseil a pris connaissance en novembre 2001 du fait que la motion Gresch/Kaiser devait être examinée conjointement au 3e rapport sur l'énergie. Celui-ci sera vraisemblablement porté à la connaissance du Grand Conseil en avril 2003.
La requête de la motion Boss étant identique, il semble adéquat qu'elle soit elle aussi traitée dans le même temps.
Le 3e rapport sur l'énergie a été adopté par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil en novembre 2002. Il y est fait mention à la page 8 d'un paquet de 61 millions de francs prévu pour les dix prochaines années aux fins d'encourager des installations progressistes. Entre autres, les énergies renouvelables, dont le bois fait naturellement partie, doivent être favorisées.
Le Conseil-exécutif a ainsi attaché l'importance nécessaire au bois comme source d'énergie. Le Grand Conseil devrait apporter des modifications à cette appréciation en avril 2003, lors de la discussion relative au rapport sur l'énergie. Les mandats des motionnaires sont réalisés du fait de leur intégration dans le rapport.

Motion 25/00 Gresch, Berne/Kaiser, Leuzigen, du 31 janvier 2000: «Lothar», le promoteur du bois comme source d'énergie (acceptée le 11. 4. 2000; délai prolongé jusqu'en 2003 le 18. 11. 2002).
La compétence spécifique et organisationnelle pour promouvoir les énergies alternatives appartient à l'Office de l'économie hydraulique et énergétique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.
La Conférence des présidents du Grand Conseil a pris connaissance en novembre 2001 du fait que la motion Gresch/Kaiser de-

vait être examinée conjointement au 3e rapport sur l'énergie. Celui-ci sera vraisemblablement porté à la connaissance du Grand Conseil en avril 2003.
La requête de la motion Boss étant identique, il semble adéquat qu'elle soit elle aussi traitée dans le même temps.
Le 3e rapport sur l'énergie a été adopté par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil en novembre 2002. Il y est fait mention à la page 8 d'un paquet de 61 millions de francs prévu pour les dix prochaines années aux fins d'encourager des installations progressistes. Entre autres, les énergies renouvelables, dont le bois fait naturellement partie, doivent être favorisées.
Le Conseil-exécutif a ainsi attaché l'importance nécessaire au bois comme source d'énergie. Le Grand Conseil devrait apporter des modifications à cette appréciation en avril 2003, lors de la discussion relative au rapport sur l'énergie. Les mandats des motionnaires sont réalisés du fait de leur intégration dans le rapport.

Motion 97/01 Pfister, Zweisimmen, du 12 avril 2001: Révision de la loi suite à la réorganisation des services de défense (acceptée sous forme de postulat le 21. 11. 2001).
Les requêtes de l'auteur du postulat ont été discutées en détail dans le cadre du projet ZIBE de la POM. Il n'a pas été donné suite au processus de fusion de la lutte contre le feu et de la protection civile, car les tâches et les compétences des deux organisations, déjà différentes du point de vue du droit fédéral, laissent présager des pertes au niveau de l'efficacité en cas de fusion. L'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB), responsable de la coordination de la lutte contre le feu, est toutefois prête à examiner, sur la base de conventions de prestations, la prise en charge de tâches relevant de l'intervention de la protection civile ainsi que de l'instruction dispensée en ce domaine.

Motion 153/02 Oesch, Eriz, du 2 septembre 2002: Maintien des marchés publics de bétail (acceptée le 18. 11. 2002).
Dans le cadre du développement de la politique agricole (PA 2007), la surveillance de l'évolution des marchés publics d'animaux vivants et la taxation de la qualité doivent, à l'avenir également, demeurer une tâche relevant du domaine public. Le Conseil-exécutif a ainsi été chargé de déposer une initiative cantonale auprès de la Confédération; il a satisfait à cette requête par courrier du 4 décembre 2002 à l'Assemblée fédérale.

Motion 159/02 Balmer, Rosshäusern, du 2 septembre 2002: Amélioration du revenu des paysans (acceptée le 18. 11. 2002).
Dans le cadre du développement de la politique agricole (PA 2007), les mesures temporaires que le Conseil fédéral doit prendre afin d'améliorer le revenu des paysans doivent être fixées de manière plus contraignante par une modification de loi (art. 5 LAgr). Le Conseil-exécutif a été chargé de déposer une initiative cantonale auprès de la Confédération. Il a satisfait à cette requête par lettre du 4 décembre 2002 à l'Assemblée fédérale.

3.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

3.8.2 **Réalisation de motions et de postulats**

3.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 201/00 Lecomte, Diesse, du 20 novembre 2000: Chiens de combat (acceptée sous forme de postulat le 5. 2. 2001).
Le futur droit fédéral indiquera dans quelle mesure de nouvelles dispositions cantonales doivent être créées. Il est prévu, dans le cadre de la révision de la loi sur les épizooties (LFE) et de la loi sur la protection des animaux (LPA), d'instaurer une banque de données canines, ainsi qu'une déclaration et une autorisation obligatoires pour la détention de certaines espèces d'animaux. Les deux textes fédéraux seront examinés par le Parlement au cours de l'année 2003 dans le cadre du développement de la politique agricole (PA 2007).

Postulat 75/01 Müller, Zäziwil, du 2 avril 2001: Politique régionale – aussi une tâche cantonale (acceptée le 7. 6. 2001).
Le Plan directeur a été adopté par le Conseil-exécutif au mois de février. L'examen des bases légales de la politique régionale et de la politique touristique a été poursuivi; le nouvel acte législatif doit être envoyé pour consultation dans la première moitié de l'année 2003.

Motion 220/01 PRD Gerber, Thoune, du 26 novembre 2001: Contrats de prestations avec des organisations touristiques (acceptée sous forme de postulat le 2. 9. 2002).
La définition des destinations dans l'Oberland bernois est terminée. Les objectifs ont été convenus avec les diverses organisations et les mandats de prestations ont été attribués. Le Mittelland et le Jura bernois sont moins avancés. En 2002, des discussions relatives à la création de destinations dans le Mittelland ont été engagées. Dans le Jura bernois, la collaboration va continuer de se poursuivre au-delà des frontières du canton, notamment avec le projet Watch Valley.

Motion 160/02 Balmer, Rosshäusern, du 2 septembre 2002: Caisse des épizooties (point 1 retiré; point 2 accepté sous forme de postulat le 18. 11. 2002).
Etant donné qu'en l'état des connaissances actuelles, l'ESB est considérée comme une zoonose, le motionnaire demande que les coûts relatifs à la lutte contre cette maladie soient assumés par le canton et, dans la mesure du possible, par la Confédération. Une augmentation de la subvention cantonale pour lutter contre les épizooties sera examinée plus avant dans le cadre des travaux de planification relatifs au budget 2004.

3.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 23/96 Hutzli, Pieterlen, du 15 janvier 1996: Accompagner les projets d'actes législatifs d'une étude de droit comparé (acceptée sous forme de postulat le 18. 6. 1996; délai prolongé jusqu'en 2000 le 26. 11. 1998 et jusqu'en 2004 le 18.11.2002).
Les travaux relatifs aux nouveaux modules des Directives du canton de Berne sur la procédure législative commenceront en 2003. Dans le cadre du module «Contenu des rapports législatifs», il sera question de l'intégration d'exposés de droit comparé dans les rapports relatifs à des actes législatifs.

Motion 251/99 Blatter, Berne, du 16 novembre 1999: Accord sur la libre circulation des personnes: mise en œuvre des mesures d'accompagnement (acceptée sous forme de postulat le 13. 9. 2000; délai prolongé jusqu'en 2004 le 18. 11. 2002).
Le projet de loi sur le marché du travail, qui tient compte des requêtes du postulat, a été rédigé au cours de l'exercice 2001 par un groupe de travail tripartite composé de représentants des partenaires sociaux et des autorités compétentes. La première procédure de corapport interne à l'administration a eu lieu début 2002 et la procédure de consultation de mai à juillet 2002. Après l'adoption du projet par le Conseil-exécutif en mars 2003, la première lecture au Grand Conseil aura lieu en juin 2003, et la seconde à la session de novembre 2003. Si aucun référendum n'est déposé d'ici la fin du délai référendaire (fin mars 2004), la loi entrera en vigueur au 1er juin 2004.

Motion 49/00 Guggisberg, Kirchlindach, du 8 février 2000: Renforcement de la place économique bernoise (point 1 transformé en postulat, accepté et classement refusé; point 4 accepté sous forme

de motion; point 6 transformé en postulat et accepté; autres points retirés; acceptation sous forme de motion le 30. 11. 2000; délai prolongé jusqu'en 2003 le 18. 11. 2002).
Le nouveau programme gouvernemental de législature fixe les priorités pour les activités de politique économique des prochaines années. Divers projets en rapport avec l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP) ont été pris en main et sont maintenant mis en œuvre (cf. Rapport ESPP, annexe II, p. 225): dans le domaine de la formation, le professeur Stephan a rédigé un rapport contenant des propositions afin de mieux harmoniser l'offre de cours de formation aux besoins de l'économie, notamment dans le secteur tertiaire. Les procédures et les prescriptions sont généralement soumises à examen afin de simplifier les déroulements et de diminuer les frais de transaction. Au cours de l'exercice, le Conseil-exécutif a adopté des critères qui fixent l'ordre de priorité pour les investissements cantonaux susceptibles de fournir des impulsions à la croissance.

3.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 34/88 Seiler, du 1er février 1988: Meilleure protection du Moossee et d'autres réserves naturelles (point 1 accepté; points 2 et 3 acceptés sous forme de postulat le 31. 8. 1988; délai prolongé jusqu'en 1992 le 8. 11. 1990 et jusqu'en 1994 le 4. 11. 1992). Selon l'arrêté du Grand Conseil de la session de novembre, la motion n'est pas classée.
Les travaux correspondants sont en cours depuis des années. Actuellement, deux procédures se déroulent en parallèle: d'une part, le remaniement parcellaire (parcelle cantonale de Hofwil/ propriété privée au bord du lac) en tant que condition préalable pour une meilleure protection et d'autre part, la révision de la décision de mise sous protection. Les deux affaires ont débouché sur des ACE. La procédure de remaniement parcellaire est bloquée par l'opposition de fond d'un particulier; la révision pourrait sinon aller en procédure de participation publique.
En raison des capacités réduites de l'Inspection de la protection de la nature, de situations toujours nouvelles du côté des propriétaires fonciers concernés (entre autres, planification d'un cimetière, projet de golf), ainsi que de l'opposition de principe d'un particulier, il est impossible de fixer une date pour la liquidation de l'affaire.

Berne, mars 2003

La directrice de l'économie publique: *Zölch-Balmer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 9 avril 2003